

prévenir • lutter • couvrir

eau & feu

N°13 • Hiver 2006-2007

Bulletin d'information de l'ECAP



ECAP
Place de la Gare 4 - 2002 Neuchâtel
tél. 032 889 62 22 - fax 032 889 62 33
www.ecap-ne.ch



Carte: SSGW

DOSSIER SPÉCIAL

Repenser nos pompiers !

«Eteindre tout de suite un petit incendie avec de petits moyens vaut mieux qu'en éteindre plus tard un gros avec de gros moyens». Cette phrase d'Armand Gremaud, expert mandaté par l'ECAP pour analyser l'évolution de la défense contre l'incendie dans le canton de Neuchâtel, résume bien les conclusions de son étude. Elles mettent en évidence la nécessité de mieux équilibrer le mouvement de regroupements intercommunaux et de professionnalisation des sapeurs-pompiers par une revalorisation du volontariat, de la proximité, de la décentralisation, et une meilleure adéquation des moyens aux besoins. Chaud devant!

DOSSIER > pp.2-3

Votre assurance en 2007: nouvelle réduction de prime!
Une bonne nouvelle pour les assurés
 > p.3

Le cahier
Un petit livre rouge de la sécurité incendie dans les écoles:
Le cahier « Au FEU! »
 > p.3

Cartographie des dangers naturels: objectif 2010
 > p.4

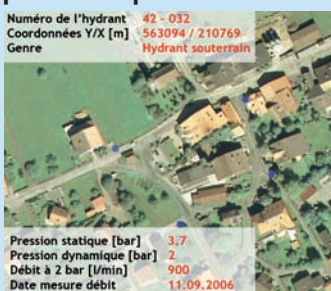
A la page...

La prévention passe beaucoup par l'information. Et comme la prévention est un des aspects majeurs de notre mission, nous accordons logiquement une importance capitale à l'information. Notre bulletin *Eau&Feu* est depuis douze ans déjà un des piliers de cet effort. Pour sa treizième édition (sans superstition!) nous vous le présentons sous un nouvel aspect coloré, un nouveau format compact, ceux des journaux urbains de notre temps. Signe des temps aussi: ce numéro inaugure une nouvelle collaboration avec notre homologue jurassien l'ECA-JU, après celles instaurées déjà au niveau du site Internet notamment. Nous vous souhaitons une lecture attentive et profitable de ces pages... mises à la page. Laurent Memminger, directeur

La soif du feu...

Débit d'eau et pression à la carte

Bouclés, étoilés, en couleurs, plus ou moins sous pression ou... dépressifs – nous saurons tout, tout, tout sur nos réseaux d'eau d'extinction. Un cadastre hydraulique neuchâtelois inédit et fort utile révèle plus d'une lacune dans la disponibilité du précieux liquide. > p.5



ImageOne 2005 ©Système d'Information du territoire Neuchâtelois
Données hydrants: établi sur la base des données du SITN; ECAP

Sinistres 2006: une année moins lourde?
 > p.7

Dusty fait des prouesses... et des émules!
Des nouvelles du chien traqueur d'incendiaires
 > p.7

Repenser nos pompiers!



Besoins humains et matériels de la défense incendie dans le canton de Neuchâtel: une analyse et des propositions choc

Sapeur-pompier doit redevenir et rester une vocation, pas seulement une profession. Il faut réactiver le recrutement de pompiers volontaires, rééquilibrer les moyens humains et matériels entre services de secours urbains professionnalisés et corps de sapeurs-pompiers communaux, miser sur le bon sens et la proximité autant que sur la science et la technicité. Ainsi peuvent se résumer les conclusions de l'étude fouillée réalisée par Armand Gremaud, expert mandaté par l'ECAP pour analyser la situation actuelle des corps regroupés des sapeurs-pompiers neuchâtelois. Le regroupement de nombreux corps communaux, rendu souvent nécessaire pour remplir le cahier des charges des corps locaux, a profondément remanié l'organisation des forces d'intervention et très fortement modifié les structures et les obligations communales en matière de défense incendie.

Ces modifications auront de nombreux impacts notamment sur le mode de subventionnement pour l'attribution des moyens.

«Mieux vaut dominer tout de suite un petit sinistre avec de petits moyens que plus tard un gros incendie avec de gros moyens».

Cette évidence pétrie de bon sens résume assez bien l'esprit de la démarche. Dans son *Analyse des secteurs d'intervention pour les corps de sapeurs-pompiers du canton de Neuchâtel*, menée par mandat de l'ECAP en collaboration avec le Service cantonal de la sécurité civile et militaire, l'expert s'attache à l'essentiel: la loi, les valeurs-clés, les objectifs politiques majeurs. Et il y confronte systématiquement la réalité actuelle. Pour en tirer la conclusion qu'il convient d'infléchir l'évolution, de rééquilibrer notre dispositif de défense contre l'incendie.

Enorme changement

Ces vingt et surtout ces dix dernières années, les choses ont énormément changé dans l'organisation de la défense incendie. Davantage sans doute que durant tous les siècles précédents! Les missions, les techniques, l'environnement socio-économique se sont profondément transformés. Ces mutations ont induit un important mouvement de regroupement des corps de sapeurs-pompiers, qui révèle aujourd'hui ses limites, voire ses failles, que l'étude propose de corriger.

Evaluer les besoins selon des critères précis

L'expert a élaboré tout un système d'évaluation objective des besoins en effectifs et en dotation matérielle de chacun des corps regroupés de sapeurs-pompiers. Il se fonde sur la législation et les prescriptions fédérales. Mais aussi sur une série de critères statistiques, techniques, économiques, géographiques, pratiques: population;

nombre, nature et valeur des immeubles; risques spécifiques; situation topographique et situation hydraulique (> voir à ce sujet l'article spécifique en page 5); temps de déplacement à l'intérieur du secteur et temps d'acheminement des renforts affectés à celui-ci – en tenant même compte de facteurs périodiques tels que les heures de pointe de trafic et les conditions hivernales. Ce travail d'évaluation des besoins a été conduit pour chaque corps de SP, communal ou regroupé; et il est bien sûr extrapolable pour des regroupements futurs. Il débouche sur l'attribution, à chaque secteur d'intervention, d'un certain nombre de points de charge, dont la prise en compte



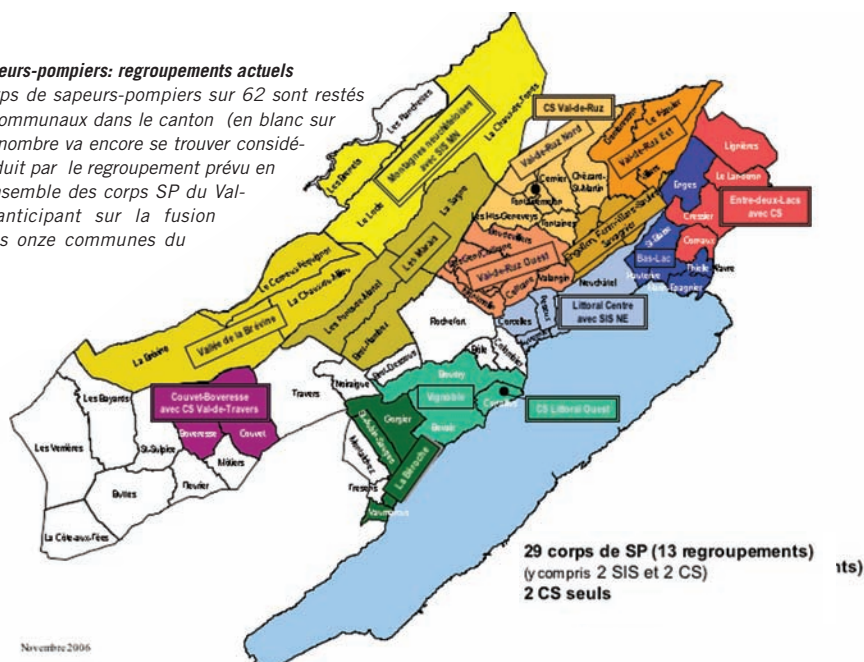
1986-2006: Pompiers neuchâtelois: une évolution spectaculaire

- Effectifs réduits de 4'200 à 1'580
- 29 corps SP au lieu de 62 (dès 2007: 21?)
- 9 pompiers pour 1'000 habitants (moyenne suisse: 16/1'000)
- 1 pompier pour 28 bâtiments (moyenne suisse: 1/18)
- 1 pompier pour 25 Mfr de valeur assurée (moyenne 1/17,8 Mfr)
- 2 SIS pour 169'173 habitants (10 SIS publics pour tout le pays)

permettra de déterminer les besoins objectifs en ressources humaines et matérielles. Il rappelle quelques réalités pratiques, comme la nécessité de tenir compte de l'absentéisme, du pendularisme dans la fixation des besoins en effectifs. L'expérience a montré que lors d'une alarme, ce n'est guère plus de la moitié de l'effectif nominal qui répond présent dans la première heure d'intervention. Parce que

Corps des sapeurs-pompiers: regroupements actuels

Seuls 16 corps de sapeurs-pompiers sur 62 sont restés strictement communaux dans le canton (en blanc sur la carte). Ce nombre va encore se trouver considérablement réduit par le regroupement prévu en 2007 de l'ensemble des corps SP du Val-de-Travers, anticipant sur la fusion annoncée des onze communes du district.



les gens, de plus en plus, travaillent et s'adonnent à leurs loisirs hors de leur domicile, ou tout simplement parce qu'ils n'ont plus, si l'on ose dire, le feu sacré...

Pompiers de villages à réhabiliter

On constate aussi, en effet, que le regroupement a provoqué une érosion excessive des effectifs et de la motivation des corps de sapeurs-pompiers villageois. L'étude préconise donc une réactivation du recrutement, une réhabilitation, une revalorisation des pompiers volontaires de villages, au besoin sous forme de sections d'intervention locale dans les secteurs multicommunaux. En précisant que ces pompiers-là n'ont pas à acquérir le même niveau de connaissance que les professionnels, parce que leur mission est celle d'assurer l'intervention première, dans l'attente des renforts (fournis par les quatre centres de secours et les deux SIS). Cela ne signifie pas qu'ils soient des «sous-pompiers» mais qu'ils assurent des qualités et prestations complémentaires. Leur savoir professionnel, personnel et de proximité est aussi précieux; c'est d'ailleurs un critère légal de recrutement. Connaître les lieux et les bâtiments, voire les gens, savoir se comporter avec des animaux comme un agriculteur, avoir l'expérience d'un charpentier, d'un maçon, d'un électricien, d'un grimpeur ou

d'un plongeur, etc. sont des atouts parfois décisifs dans une intervention, que le meilleur pompier professionnel ne peut revendiquer.

La solution: proximité + moyens

Pas question de pratiquer une défense incendie au rabais, mais d'élaborer celle qui offre la meilleure sécurité pour les personnes, pour le patrimoine construit (40 milliards de francs à lui seul) et pour les valeurs culturelles et économiques. La situation financière des communes et des contribuables neuchâtelois nous oblige plus qu jamais à rechercher le meilleur rapport prix-prestations.

Pas question non plus de gaspiller des ressources humaines. La solution d'avenir réside dans la combinaison rationnelle du corps des centres de secours, qui dispose des moyens lourds, et du corps de proximité, avec une répartition planifiée et optimale des attributions et des moyens.

Ce travail d'analyse a donc un double mérite. Il fournit d'abord un outil essentiel d'aide à la décision en matière d'organisation de la sécurité incendie. Il offre aussi une base constructive pour raviver dans la population comme chez les sapeurs-pompiers un sens de l'engagement débarrassé de l'esprit de clocher... ou de chapelle! ■

Dix sapeurs en un quart d'heure...

Assurer une sécurité incendie correcte à tous les habitants à des conditions économiques raisonnables. C'est l'objectif fondamental de la démarche.

Le critère pratique, expérimenté, c'est de pouvoir garantir l'intervention sur un sinistre, en l'espace d'un quart d'heure au maximum, d'un minimum de dix sapeurs-pompiers instruits et formés à l'extinction et au sauvetage avec des moyens élémentaires.

Le temps est en effet un facteur-clé. Or, les corps des SIS et des CS, aussi bien formés et équipés soient-ils, ne peuvent pas toujours s'en affranchir. Ils sont parfois trop éloignés de nombreux secteurs pour assurer une intervention assez rapide.

Un retraité hyperactif

Armand Gremaud, auteur de l'étude traitée dans ces pages, y a consacré... la première année de sa retraite! Autant dire que cette notion rime encore, pour lui, avec «abstraite»...

Ce Gruérien d'origine (et de tempérament!), domicilié à Fontainemelon, Neuchâtelois et Vaudruzien de cœur, né en 1940, a en effet cessé à la fin de l'été 2005 son activité d'expert préventionniste à l'ECAP, exercée pendant quinze ans. Il y

était apprécié non seulement pour ses connaissances et son expérience étendues, mais pour le talent de vulgarisateur, la disponibilité et la chaleur enthousiaste qu'il mettait à les communiquer, notamment comme répondant principal du centre d'information L'Épicentre. C'est d'ailleurs sur ces qualités qu'il a bâti toute sa vie et sa carrière, lui qui fut d'abord apprenti pivotier, puis mécanicien de précision et chef d'atelier. Sapeur-pompier volontaire dès l'âge de 18 ans, caporal à 21, officier à 28, commandant 7 ans durant du CS du Val-de-Ruz après avoir

été responsable de sa section d'intervention, instructeur fédéral des degrés 1 et 2, c'est pourtant en observateur qu'il a vécu en 1995 la destruction d'une partie de l'aile ouest de la fabrique d'horlogerie de Fontainemelon, unité de production du Groupe Swatch, dans lequel il avait œuvré de nombreuses années, avec en souvenir de très riches contacts humains... ■



Nouvelle réduction de votre prime en 2007!

Bonne nouvelle pour les assurés de l'ECAP: ils bénéficient, pour 2007, d'une nouvelle réduction de leur prime de base.

Cette réduction de prime, en moyenne de l'ordre de 10%, est similaire à celle déjà accordée pour 2006. Elle constitue en fait, comme nous l'avons expliqué alors, la seconde phase d'une participation des assurés aux résultats de l'exercice 2004. Cet exercice avait en effet bénéficié d'une amélioration extraordinaire par un bonus de réassurance qui avait été ristourné à l'ECAP à l'issue de son précédent contrat de réassurance «éléments naturels». Une aubaine qui a peu de chances de se renouveler, au vu de l'évolution très défavorable de la sinistralité et des conditions de réassurance dans ce domaine... En revanche, comme la sinistralité dans notre canton n'a pas connu d'aggravation, nous avons pu restituer ce bonus à nos assurés en deux étapes, la première par la réduction de primes 2006, la seconde par celle que nous annonçons ici.

Pour sa part, l'indice ECAP reste fixé à 105, puisqu'il avait été ajusté à ce niveau au premier janvier 2006. ■

Un petit livre rouge de la sécurité feu dans les écoles neuchâteloises

Arborant l'aspect évocateur d'un véritable cahier d'écolier sauvé des flammes, ce **Cahier «AU FEU»** ne met pas les maîtres au milieu mais leur sécurité et celle de leurs élèves!

Ces **Directives pour personnes de contact en prévention incendie dans les établissements scolaires** constituent en effet un utile aide-mémoire sur les mesures à prendre, le comportement à adopter, pour éviter qu'un sinistre dans une école tourne au drame.

Édité par le Département cantonal de l'éducation, de la culture et des sports en étroite collaboration avec l'ECAP, ce petit livre rouge de la sécurité scolaire a été distribué à tous les intéressés à la rentrée 2006-2007. ■



Une charte pour une architecture de qualité

L'ECAP s'associe à une initiative de pionnier

Edifier un environnement de qualité. Tenir compte des obligations sociales. Soutenir la créativité architecturale. Promouvoir la compréhension de l'architecture. Tels sont les principaux engagements qu'exprime une Charte pour une architecture de qualité mise en œuvre dans le canton de Neuchâtel entre services publics, investisseurs institutionnels et architectes. Cette démarche novatrice a suscité un vif intérêt dans les autres régions du pays. L'ECAP s'y est impliqué à son double titre de garant économique du patrimoine bâti cantonal et d'investisseur immobilier (via sa société Camerimo).

C'est la première fois en effet qu'une telle réflexion commune sur l'architecture et l'urbanisme est menée entre partenaires économiques et professionnels. Elaborée à

l'initiative du Service de l'aménagement du territoire et du Service des bâtiments, en étroite collaboration avec les représentants de la Société des ingénieurs et architectes (SIA) et du Groupement neuchâtelois des architectes (GAN), parrainée par les architectes des villes de Neuchâtel, de La Chaux-de-Fonds et du Locle, par l'ECAP et par la Caisse de pensions de l'Etat, la charte permettra d'établir un dialogue constructif entre architectes, maîtres d'ouvrage et acteurs sociaux pour concilier dans le cahier des charges les exigences économiques et fonctionnelles, mais aussi les valeurs culturelles et sociales dont l'architecture et l'urbanisme sont porteuses, dans une perspective de préservation de nos patrimoines naturels et bâtis, bases fondamentales de la vie et des activités humaines.

“ Tout projet doit d'abord être inscrit de manière réfléchie dans le site, que celui-ci soit naturel ou urbain.

Quelle que soit l'échelle de nos interventions, nous sommes comptables des lieux où nous intervenons et nous devons en priorité nous interdire de nuire à l'environnement.

Le devenir de nos agglomérations et l'évolution de l'architecture dans ce contexte sont des questions essentielles pour l'avenir; les enjeux dépassent largement les débats d'école et de style.

Nous nous engageons à promouvoir une politique architecturale et urbaine digne de ce nom, qui vise une prise en compte des espaces publics et une adéquation entre équipements collectifs, habitat et lieux de travail. ”

Extrait de la charte ■

Question d'assurance...

Q: – Pour faire des économies de coûts de chauffage, j'envisage d'investir dans une amélioration de l'isolation de ma maison, relativement ancienne. Est-ce que cela sera considéré comme une plus-value du bâtiment, et me vaudra une augmentation de ma prime d'assurance?

R: – Non, vous ne serez pas pénalisé par une hausse de prime pour votre investissement! Tout simplement parce que votre prime d'assurance est déjà calculée en fonction des exigences d'isolation actuelles.

La tarification de l'ECAP prend en effet en compte, sauf exceptions, la valeur à neuf

L'ECAP appuie les économies d'énergie!

du bâtiment, c'est-à-dire son coût de reconstruction prévisible au moment où un sinistre surviendrait. C'est d'ailleurs pourquoi les valeurs d'assurance sont périodiquement révisées en fonction de l'indice des coûts à la construction, de manière à éviter toute sous-assurance aux propriétaires. L'indice ECAP a ainsi été relevé de 100 à 105 points au 1^{er} janvier 2006, pour tenir compte de l'évolution.

Or, cette évolution va justement dans le sens d'un renforcement des prescriptions en matière d'isolation des bâtiments, dans le cadre de l'effort général d'économie d'énergie.

C'est d'ailleurs l'occasion de rappeler que les Etablissements cantonaux d'assurance romands se sont clairement engagés en faveur des économies d'énergie, des énergies renouvelables et d'une réduction d'utilisation des énergies fossiles. Une position cohérente, non seulement sur le plan éthique, mais aussi d'un simple point de vue pratique: comme assureurs incendie, nous avons tout intérêt à réduire les risques que représentent toujours les énergies recourant aux carburants et à la combustion. Et comme assureurs dégâts naturels, à encourager la réduction des gaz à effet de serre, soupçonnés de perturber le climat... ■

Cartographie des dangers naturels: objectif 2010

Quelles sont les zones à risque, menacées d'inondations, de glissements de terrain, etc? Et dans quelle mesure y restreindre les constructions et aménagements? C'est le principal enjeu de la cartographie des dangers, obligation légale des cantons. Un travail soutenu dans le canton de Neuchâtel par l'ECAP.

En vertu des lois fédérales de 1991 sur les forêts et l'aménagement des cours d'eau, les cantons sont tenus d'établir des cartes des dangers. Celles-ci mettent en évidence les espaces urbains menacés par des inonda-

tions, des avalanches, des glissements de terrain ou des éboulements. Dans le cadre de la prévention, les cartes servent avant tout à situer les zones dangereuses et à y définir les conditions de construction. L'état d'avancement actuel de cette cartographie laisse apparaître de grandes différences non seulement d'un canton à l'autre, mais encore au niveau des types de dangers. En ce qui concerne les dangers d'avalanches, 66% de la superficie totale de la Suisse sont déjà documentés. Pour les autres dangers, c'est moins du tiers de la surface de notre pays qui est cartographié à ce jour. Les cantons ont

donc encore de gros efforts à fournir ces prochaines années pour atteindre le but fixé: achever cette cartographie d'ici 2011.

Dans le canton de Neuchâtel, les travaux sont conduits par un groupe de travail réunissant le bureau de l'économie des eaux, les services de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire, des forêts, des mensurations cadastrales et l'ECAP. L'objectif est d'achever le travail de cartographie des dangers naturels (eau et géologie essentielle) en 2010, date à laquelle l'ECAP célébrera ses 200 ans d'existence. ■

ECAP PEOPLE

Pierre-André Currit est depuis septembre 2006 le nouveau gestionnaire des sinistres feu de l'ECAP, en remplacement de Sandrine Besson.



Angelica Palmieri, aide-comptable, renforce à temps partiel, depuis mai 2006, notre équipe de comptabilité.

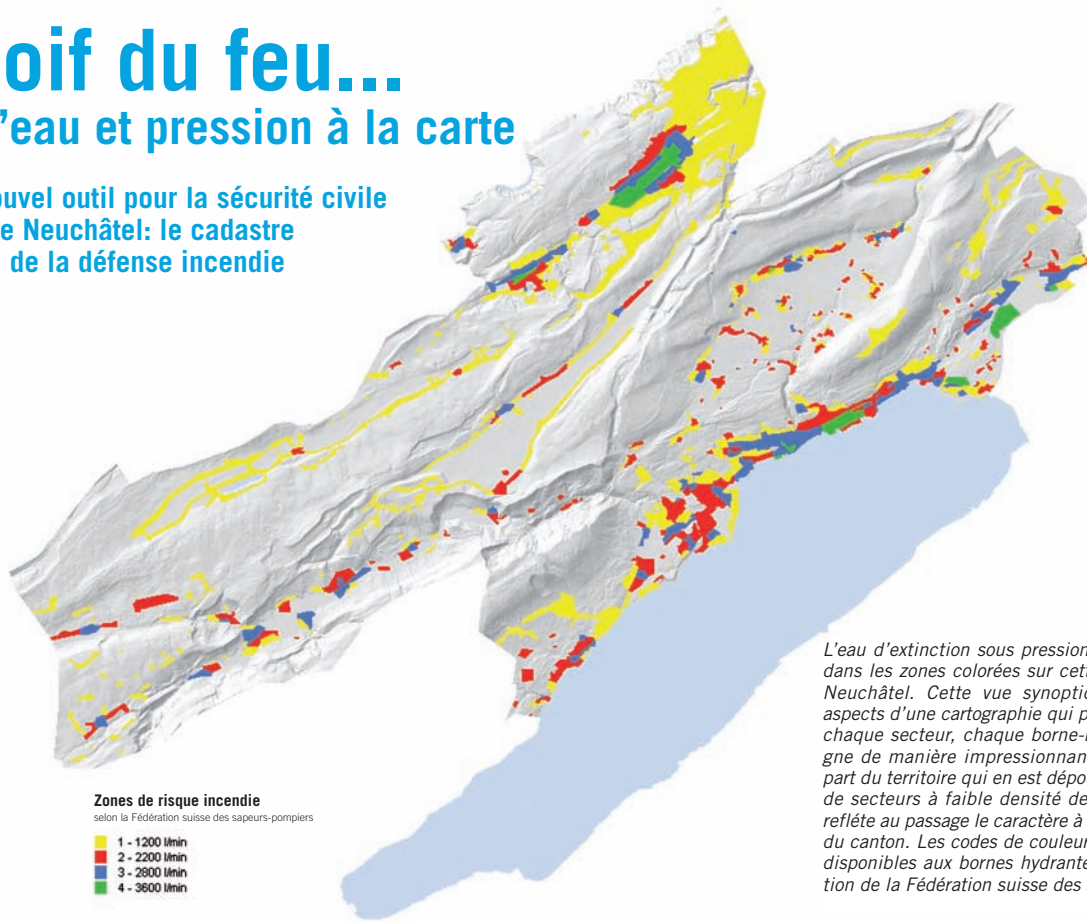
Entreprise formatrice, l'ECAP accroît son ouverture professionnelle aux jeunes. A une première apprentie engagée en 2005 s'en ajoutera une seconde en 2007. Des stagiaires de l'Ecole supérieure de commerce y sont aussi accueillis pour les 39 semaines en entreprise qu'exige leur travail de maturité. C'est **Doris Ronsse**, assistante de direction, qui est chargée de «coacher» ces jeunes éléments.

La soif du feu...

Débit d'eau et pression à la carte

Précieux nouvel outil pour la sécurité civile
du canton de Neuchâtel: le cadastre
hydraulique de la défense incendie

Données altimétrique (MNT-MO): établi sur la base des données de la mensuration officielle
Reproduit avec l'autorisation du service du cadastre et de la géomatique de Neuchâtel
du 29.11.2006. Données zones de risque: établi sur la base des données du SITN, ECAP



L'eau d'extinction sous pression n'est disponible que dans les zones colorées sur cette carte du canton de Neuchâtel. Cette vue synoptique n'est qu'un des aspects d'une cartographie qui peut être «zoomée» sur chaque secteur, chaque borne-hydrante... Elle souligne de manière impressionnante l'importance de la part du territoire qui en est dépourvue... Il s'agit certes de secteurs à faible densité de construction, ce qui reflète au passage le caractère à la fois «vert» et urbain du canton. Les codes de couleurs désignent les débits disponibles aux bornes hydrantes, selon la classification de la Fédération suisse des sapeurs-pompiers.

L'eau, indispensable à la vie, l'est aussi à la défense contre les incendies... Tous les progrès technologiques ne changent rien à cette donnée. Ils en soulignent même plutôt l'acuité. Le canton de Neuchâtel subit depuis des années ses lacunes en matière d'eau d'extinction, liées essentiellement à sa géographie (relief montagneux karstique, forte dispersion de l'habitat hors des localités). Plus de 1'800 bâtiments (4% du total) ne sont pas raccordés à un réseau sous pression. Et pour tous les bâtiments raccordés, on ne connaît pas toujours avec précision les données de l'eau disponible, notamment hors des villes. Cette lacune est en passe d'être comblée par l'établissement d'un véritable recensement de toutes les bornes-hydrantes de chaque territoire communal, débouchant, pour chacune d'elles, sur un étiquetage permanent et sur une cartographie qui mettra à disposition, en ligne comme sur papier, les informations nécessaires.

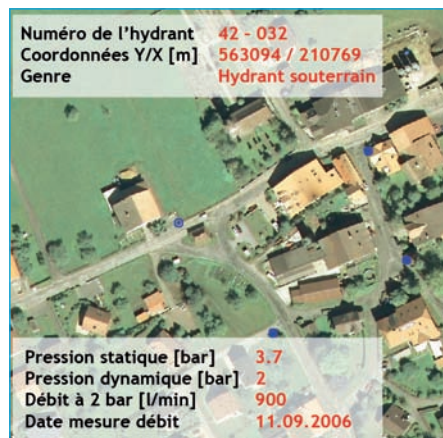
Plus de fâcheuse surprise

Dans le cadre de l'analyse des secteurs d'intervention des sapeurs-pompiers (> voir article à ce sujet pp. 2-3), l'un des critères d'appréciation des besoins humains et matériels était précisément la situation hydraulique. Or, si les communes et les corps de sapeurs-pompiers connaissent globalement leurs réseaux, ils ne peuvent plus connaître le détail des caractéristiques de chaque borne hydrante, surtout dans les cas de regroupements. Il peut en résulter de fâcheuses surprises en cas de sinistres, occasionnant pertes de temps et d'efficacité, voire erreurs de conduite stratégique des interventions. L'expert mandaté, A. Gremaud, a donc inclus dans son travail, en collaboration avec les services et instances concernés, la réalisation d'un inventaire détaillé.

Un cadastre de l'eau d'extinction

Ce véritable «cadastre de l'eau d'extinction», encore en cours d'élaboration, porte actuellement sur l'ensemble du territoire cantonal à l'exception des trois villes, où la situation est déjà assez bien connue. Chaque borne hydrante (BH) a été dûment cartographiée, avec ses coordonnées précises. Ses caractéristiques ont été ou seront rigoureusement vérifiées et inventoriées: nature de l'alimenta-

tion (réseau bouclé ou étoilé), pression utile, débit, réserve incendie disponible. En fonction de ces caractéristiques, chacune sera munie d'un étiquetage permanent selon un code couleur et alphanumérique permettant d'en évaluer immédiatement la performance. Ces données ont été informatisées. Elle feront l'objet d'une «couche» informatique supplémentaire sur la cartographie en ligne du SITN (Système d'information du territoire neuchâtelois). Ainsi, en «cliquant» sur le point de la carte correspondant à une borne, on affichera instantanément à l'écran ses caractéristiques (image ci-dessous).



Un superbe nouvel outil au service de la sécurité incendie. ■

Investir dans des camions ou dans des conduites?

L'eau sous pression dans tous les bâtiments, c'est sans doute une utopie dans une région comme la nôtre, dont de vastes espaces ne connaissent qu'un habitat très dispersé. Mais dans bien des cas où les ressources en eau d'extinction se révèlent insuffisantes, il pourrait être pertinent d'opter pour la solution «réalisation d'une infrastructure» plutôt que pour la solution «acquisition d'un véhicule». Un camion tonne-pompe coûte quelque 800'000 fr. Il peut espérer une vingtaine d'années de service. Avec la même somme, on installe déjà un joli bout de conduite. Qui peut durer un siècle. La dernière option ne constituerait-elle pas, dès lors, un meilleur investissement? Dorénavant, on devra probablement à tout le moins se poser la question...

Mieux se prémunir contre les forces de la nature

Vous avez des idées? Elles intéressent la FOPECA!

Réduire le nombre et la gravité des dommages causés aux bâtiments par les forces de la nature. Tel est l'objectif de la FOPECA (Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance). Si vous avez de bonnes idées en la matière, elle peut vous aider à les concrétiser! Créée en 2003 à l'occasion du centenaire de l'AEAI (Association des établissements cantonaux d'assurance), avec une première dotation de 5 millions de francs, elle témoigne du rôle majeur que les ECA entendent jouer désormais en Suisse dans la prévention des dangers naturels, comme ils le font depuis deux siècles déjà dans celui de la prévention des incendies.

Administrée par un conseil de fondation bénévole de 9 à 11 personnes, membres des ECA et de l'AEAI, et représentants du monde universitaire et des hautes écoles spécialisées, la FOPECA initie et soutient donc des projets de recherche et de développement axés sur la pratique ainsi que des projets d'application novateurs ayant pour but de diminuer le risque de dommages immobiliers dus aux dangers naturels en Suisse. Tempête, grêle, inondations constituent les domaines prioritaires, mais celui des tremblements de terre est aussi pris en compte, comme d'ailleurs les autres risques gravitationnels.

Dans le but d'une prévention intégrale, la fondation encourage les projets interdisciplinaires, attachant une importance particulière à l'analyse des dommages et des risques, à l'élaboration et à l'évaluation de mesures de protection et à la communication. Une à deux fois par an, elle lance un appel visant à soutenir des projets dans un secteur particulier. Les demandes de subsides sont examinées sur la base d'un catalogue de critères et peuvent être présentées aussi bien par des particuliers indépendants, des groupes ou des corporations de

droit privé ou public (universités, hautes écoles spécialisées, instituts de recherche, associations, entreprises...).

Parmi les projets que la FOPECA a soutenus jusqu'ici, on peut citer:

- La mise en place d'un système d'alerte précoce pour les dangers naturels hydrologiques estivaux, basé sur une extension du système qui a fait ses preuves dans le domaine des risques d'avalanches.
- L'établissement d'un répertoire de la protection contre la grêle, qui classe les matériaux utilisés pour la construction de l'enveloppe des bâtiments en fonction de leur résistance à la grêle, et qui établit des cartes spécifiques à ce danger, en fonction de la fréquence des événements et de l'intensité de la grêle.
- L'élaboration d'une base de données permettant une meilleure prévention des dommages aux toitures et façades provoqués par des vents tempétueux, grâce à une meilleure connaissance des causes et des effets, à la détermination de nouvelles normes dans ce domaine et à l'amélioration de la formation et de l'information des professionnels concernés. ■

Renseignements: www.fopeca.ch

Savez-vous faire du feu?



On ne joue pas avec le feu, vous le savez bien. Mais savez-vous faire du feu, sérieusement? A voir le nombre de feux de cheminée qui tournent mal, année après année, il n'est sans doute pas inutile de rappeler ces quelques règles à tous ceux qui possèdent une cheminée ou un poêle d'agrément:

1. Faites contrôler votre installation par le ramoneur avant sa première mise en service ou après une longue période de non utilisation.
 2. Lors de chaque utilisation, disposez absolument devant le foyer un pare-feu (grille, vitre de protection).
 3. Brûlez uniquement du bois sec abattu depuis deux ans au moins, qui a été fendu puis entreposé sous abri aéré. Ces conditions permettent au bois, qui ne contient plus alors que 15 à 25% d'eau, d'offrir un rendement maximal.
 4. Allumez votre feu avec du petit bois pour réchauffer les parois et le canal de la cheminée, avant d'introduire des bûches de plus grande dimension.
 5. Utilisez des bûches proportionnées au volume du foyer.
 6. Votre cheminée ou votre poêle ne sont pas prévus pour brûler des déchets, du papier ou du carton, ni pour faire des grillades ou des broches.
 7. Faites ramoner régulièrement votre installation. Votre maître ramoneur se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.
 8. Evacuez les cendres bien refroidies, dans un récipient incombustible.
- Feu bien géré = économie et sécurité!

Bougies & cie, c'est bien joli...

De plus en plus de flammes ouvertes flambent dans nos foyers. Plus nous sommes entourés d'appareils électriques dernier cri, plus ce goût pour le feu du bon vieux temps s'affirme. Les bougies et tout ce qui peut fonctionner avec, brûle-parfums, lanternes et autres gadgets, les magasins et leurs catalogues en sont pleins, et ils ne les proposent plus seulement pour Noël ou Halloween, mais à longueur d'année. On a même vu une firme de design suédois proposer une cheminée portable, vrai petit brasier déplaçable...

Tout cela est bien joli, au propre comme au figuré, mais tout cela représente aussi un sacré risque supplémentaire d'incendie. On nous excusera donc de manquer de chaleur à l'égard de cette mode... Et de plutôt crier gare à cette folie du feu follet! ■

Des chiffres ...et des faits!

200 000 coups de foudre

En moyenne statistique, c'est ce que le territoire suisse «encaisse» chaque année.

Plus de 660 millions de francs

C'est le montant qu'ont dû indemniser les Etablissements cantonaux d'assurance à la suite des inondations catastrophiques d'août 2005. Ce sont plus de 15'000 cas de dégâts dépassant les 40'000 fr qui ont été traités

4,2 morts par million d'habitant et par année

C'est le «score» de la Suisse, qui figure ainsi toujours sur le podium des pays les plus sûrs du monde, au 2^e rang derrière Singapour. Les pays qui connaissent la plus lourde mortalité en raison des incendies sont les Etats-Unis et le Japon. ■

Paratonnerres: formation requise

Protéger un bâtiment contre la foudre est facile, mais réaliser une installation de protection conforme aux exigences impose des contraintes techniques et légales complexes. Seuls des spécialistes reconnus peuvent accomplir ce travail. Tout maître d'état désirant bénéficier d'une autorisation d'installer des paratonnerres doit obligatoirement suivre une formation et réussir un examen ad hoc. Les cinq établissements cantonaux d'assurance de Suisse occidentale (Berne, Fribourg, Jura, Neuchâtel et Vaud) ainsi que les deux cantons (sans ECA) de Genève et du Valais collaborent à l'organisation de cette formation, dispensée à Fribourg et ouverte aux installateurs électriciens, ferblantiers, couvreurs, bureaux techniques d'ingénieurs en électricité ainsi qu'aux architectes établissant des projets de paratonnerres. ■

Sinistres: 2006, une année moins lourde?

Un peu moins de sinistres, un peu moins de dommages: c'est l'indication, bienvenue, que donnait le pointage statistique et comptable effectué au terme des dix premiers mois de l'année. Avec 286 incendies totalisant 4,3 millions de francs de dégâts et 516 sinistres éléments naturels pour un total de 1,89 Mfr de dommages, on était en effet, à fin octobre, au-dessous des chiffres de 2005. Réjouissant, bien sûr – en espérant que les deux derniers mois aient confirmé la tendance. Courant novembre pourtant, ce bilan se trouvait déjà dramatiquement alourdi par un incendie d'appartement au Locle qui se soldait par le décès de son occupante.

Les 286 incendies enregistrés durant les dix premiers mois de l'année n'atteignaient donc pas les 318 de 2005. Le total des dommages provoqués non plus (4,3 Mfr contre 4,8). Comme toujours, la foudre est le principal «allume-feu» de nos bâtiments (128 cas), mais en même temps l'un de ceux dont les dommages sont les plus limités, proportionnellement (230'000 fr). Beaucoup plus redoutables, bien qu'heureusement moins fréquents, sont par exemple les installations et appareils électriques défectueux ou incorrectement utilisés (55 sinistres, 1,4 Mfr de dégâts) ou les imprudences commises avec des bougies, allumettes ou cigarettes (35 sinistres, 1,7 Mfr). La malveillance reste une préoccupation particulière aussi, 7 cas ayant été enregistrés pour des dommages totaux de plus de 400'000 fr.

Grêle, neige, tempête, inondation...

S'agissant des dégâts infligés aux bâtiments par les forces de la nature, l'année en cours confirme qu'ils prennent désormais régulièrement une importance beaucoup plus grande que par le passé. On constate d'une part que les phénomènes météorologiques violents ont tendance à se multiplier, et que d'autre part la densité croissante des constructions en aggrave les effets.

Les 516 sinistres enregistrés de janvier à fin octobre 2006, pour un total de dommages de 1,89 millions de francs, restaient pourtant à un niveau un peu inférieur à celui atteint durant la même période de 2005 (651 sinistres, plus de 2 Mfr).

Avec 140 sinistres et près de 457'000 fr de dommages, la grêle confirme qu'elle constitue le premier danger naturel de la région, du moins en saison estivale. Mais l'hiver plutôt rigoureux que nous avons subi a, c'est le cas de le dire, pesé de tout son poids sur la statistique, puisqu'on a enregistré 113 sinistres provoqués par le glissement de la neige sur les toits, totalisant 444'000 fr de dégâts, et 53 cas de dommages provoqués par la surcharge que la neige et la glace ont infligée à ces toits, pour un total de 281'000 fr. Violence du vent (121 sinistres, 337'000 fr de dégâts) et inondations (80 sinistres, 349'000 fr) restent des risques majeurs aussi. Les sinistres de nature géologique (glissements de terrain, éboulements, chutes de pierres), eux, sont chez nous anecdotiques. ■

Dramatique, bien que peu spectaculaire vu de l'extérieur, cet incendie qui a ravagé un appartement au 6^e étage d'un bâtiment locatif du Locle, le 9 novembre 2006, a provoqué la mort de sa locataire. Celle-ci, malgré les injonctions des pompiers qui s'apprêtaient à la sauver, a en effet sauté de son balcon, où elle s'était réfugiée.



Dusty fait des prouesses... ...et des émules!

Voici plus d'un an que Dusty a intégré les rangs de la police cantonale neuchâteloise. Il est aujourd'hui âgé de 5 ans. Dusty est un chien de race Springer Spaniel formé spécifiquement à la détection de liquides inflammables sur les lieux d'incendie. Avec son maître, Emre Ertan, inspecteur scientifique au sein du Service d'identification judiciaire, il est intervenu durant l'année dernière sur 35 lieux de sinistres, répartis équitablement entre le canton de Neuchâtel et le reste des cantons romands. Les résultats des recherches effectuées sur les lieux de sinistre avec Dusty peuvent être qualifiés d'excellents. En effet, la quasi-totalité des échantillons désignés par Dusty sur des lieux, et qui sont ensuite transmis pour analyse à l'Institut de police scientifique de l'Université de Lausanne, contiennent des résidus de liquides inflammables. Dusty a ainsi contribué à résoudre de manière déterminante 18 cas d'incendies.

Aujourd'hui, Dusty (NE), Jasco (SZ) et Elik (BE) sont les trois seuls chiens de police formés à la détection de liquides inflammables, opérationnels au niveau suisse. Ygor



(VD), un quatrième chien, est en phase de finaliser sa formation au sein de la police cantonale vaudoise et devrait être opérationnel dès janvier 2007. Des entraînements en commun sont régulièrement organisés pour ces quatre chiens spécifiques. ■

Un service unique à disposition des professionnels et des particuliers de l'Arc jurassien

Tout savoir pour protéger sa maison contre l'incendie et les dangers naturels



Informations
Démonstrations
Conseils
en matière de
prévention feu
et éléments naturels
dans les bâtiments

Ensemble, protégeons nos maisons



Place de la Gare 4
2002 Neuchâtel
tél.032 889 62 22
fax 032 889 62 33
me, je, ve 8h00-12h00
ou sur rendez-vous

www.ecap-ne.ch



Neuchâtel
Centre d'information
de l'Etablissement cantonal
d'assurance et de prévention